

C.C.A.S.



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 17 JUIN 2024

N° 2024.24

Objet :
Élection du Vice-Président délégué
Affiché le :

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à 15h00, le Conseil d'Administration convoqué le 12 juin, s'est réuni à la Résidence Autonomie F. Rustin, sous la Présidence de Monsieur Patrick ESPITALIER ;

ETAIENT PRESENTS :

Patrick ESPITALIER, Gaëlle LETTERON, Isabelle TAILLIER, Céline RIGOUARD

Votes : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

ABSENTS EXCUSES :

Véronique ARNAUD-DELOY (procuration donnée à Patrick ESPITALIER), Gaël BELLEC (procuration donnée à Céline RIGOUARD), Elhadji NDIOUR (procuration donnée à Isabelle TAILLIER), Michèle MAMBERT (procuration donnée à Gaëlle LETTERON)

ABSENTS :

Alain DESRUES, Valérie BUISINE, Hervé DOMINIAK.

Secrétaire de séance : Emmanuelle VERA - Assistante de direction du CCAS.

Vu le 2° l'article 141 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale portant modification de l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles qui prévoit que le conseil d'administration du CCAS élit également un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions que le vice-président en cas d'empêchement de celui-ci.

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Apt du 20 juillet 2021 portant élection du Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Apt du 15 juillet 2020 portant élection des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS,

Vu la délibération n°2020/26 du Conseil d'Administration du CCAS portant élection du Vice-Président du CCAS

Considérant la nécessité de procéder à l'élection du ou de la Vice-Président(e) délégué(e) du CCAS

Considérant que les membres présents du Conseil d'Administration ont été invités à faire acte de candidature,

Considérant que Elhadji NDIOUR s'est porté candidat à la fonction de Vice-Président Délégué du CCAS,

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président Délégué à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT
OÙ L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE A L'UNANIMITE**

Approuve cette proposition par : 8 voix pour / 0 voix contre / 0 abstention.

Proclame Elhadji NDIOUR, Vice-Président délégué du CCAS.

Autorise Madame La Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à APT, les jour, mois et an que ci-dessus

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE VICE-PRÉSIDENT**

